

N°2023-G4

## DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mercredi 11 Janvier 2023

L'an deux mil vingt trois, le mercredi 11 janvier, à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Nouvelle Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Madame CATALA Marie-Claude,

Nombre de membres : 16  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoirs : 4

date de convocation : 04/01/2023  
date d'affichage : 04/01/2023

### Présents :

Mme CATALA Marie-Claude – Mme DESSAINTJEAN Agnès - Mme MORIAUD Monique – Mme THOMASSON Sylvie – Mme MINOT Madeleine – Mme COILLARD Sylvie – Mme DESBONNE Marie-Thérèse – Mme TERNAUX Marie-Anne – Mme CIMETIERE Nicole – COLLIER Maxime -

### Excusés ayant donné pouvoir :

- M. FLAUDER Jean-Pascal donne pouvoir à Marie-Claude CATALA
- Mme GUERRIER Bernadette donne pouvoir à Marie-Anne TERNAUX
- Mme MARGAND Laura donne pouvoir à Sylvie COILLARD
- M. TRIPOZ René donne pouvoir à Sylvie THOMASSON

Excusés : M. GASQUET Jean-Paul – Mme DUCLOS Christiane

Président de séance : M. CATALA Marie-Claude

Secrétaire de séance : Mme THOMASSON Sylvie

## Aides à une Administrée

Madame ZACKARUK nécessite l'octroi d'une aide de 346 € qui correspond à la caution de son logement social dans les Hauts de Liergues.

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE D'OCTROYER à Madame ZACKARUK une aide exceptionnelle de 346 €**
- **DIT que les crédits sont ouverts au budget du CCAS,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC de Villefranche-sur-Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le



ID : 069-200083616-20230111-CCAS\_2023\_004-DE

**VOTE : à l'Unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Jean-Paul GASQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "JP Gasquet", written over a horizontal line.